



AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN RÉGION



Inter-LGBT

Edito _____ p. 2

I. L'institution régionale _____ page 3

II. Économie et emploi _____ page 5

III. Aménagement du territoire et vie quotidienne _____ page 7

IV. Éducation, formation et insertion professionnelle _____ page 9

V. Loisirs et vivre ensemble _____ page 10

VI. La région et le monde _____ page 11

EDITO

C'est en agissant tous les jours, sur le terrain, que nous ferons reculer les discriminations dont sont encore trop souvent victimes les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans, les personnes atteintes d'un handicap, mais aussi les discriminations à l'encontre des personnes en raison de leurs origines ethniques, géographiques, sociales etc.

Nous croyons qu'une société plus harmonieuse, où chacun-e pourra trouver sa place et s'épanouir pleinement est possible : pour cela, il faut que chaque citoyenne, chaque citoyen, chaque élu-e, chaque candidat-e se saisisse de la question de la lutte contre les discriminations.

La région est une institution qui a un rôle important à jouer pour que l'égalité entre toutes et tous devienne une réalité. Disposant de compétences transversales, elle a la possibilité de mettre en oeuvre des actions simples et peu coûteuses qui feront la différence, dans tous les domaines relevant des politiques régionales : économie, emploi, santé, éducation, transports, alimentation, culture, sport, tourisme, communication...

Cette brochure vous présente donc des idées de politiques à mener au niveau régional pour favoriser la cohésion sociale et améliorer le quotidien de toutes et tous.

Nous espérons que ces propositions pourront servir de base au dialogue entre les régions, les associations et les citoyen-e-s et favoriseront l'émergence de nouvelles initiatives.

En 2015, donnons-nous les moyens de vivre dans une société solidaire et apaisée.

I. L'INSTITUTION RÉGIONALE

A. La région comme centre de ressources grand public

- Former les personnels de la région et des organismes régionaux en charge de l'accueil pour garantir un accueil respectueux de toutes les personnes, de tous les couples et de toutes les familles.
- Porter une attention particulière à l'accueil des personnes Trans' pour favoriser une attitude respectueuse et compréhensive. Cette sensibilisation pourra se faire via des associations trans ou via les outils qu'elles ont créés.
- Veiller à ce que tous les documents et formulaires édités par la région ne soient pas discriminants en prévoyant qu'ils puissent être complétés par un couple ou des parents de même sexe.
- Mettre en place des dispositifs garantissant l'accès à tous les services et toutes les agences régionales pour les personnes atteintes d'un handicap, qu'il s'agisse d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite mais aussi d'agents formés, par exemple pour les personnes sourdes ou malentendantes.

B. La région comme diffuseur d'information

- De manière générale, il est souhaitable que la région fasse la promotion de la diversité dans toute sa communication en propre (illustration du site internet, guides régionaux, brochures d'information, journal, etc.), mais aussi dans la communication des agences régionales. Elle doit veiller à avoir une communication inclusive, en terme d'origine ethnique, mais aussi de handicap, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, de catégorie sociale, montrer la diversité des familles et éviter les stéréotypes de genre.
- Accompagner les actions de visibilité et montrer l'implication de la région en envoyant un-e ou des représentant-e-s lors des événements publics LGBT (festivals, salons, marches, concerts, projections..) et des débats organisés sur les thématiques LGBT, santé/VIH, égalité femme/homme, handicap, lutte contre le racisme et la xénophobie...
- S'engager à lutter publiquement contre les discriminations : notamment par une condamnation publique en cas d'agression, de dégradation visant les personnes, locaux, organismes et événements luttant contre celles-ci.

C. La région comme partenaire

- Encourager les partenaires de la région à engager des démarches de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, en s'appuyant par exemple sur la documentation du Défenseur des Droits. Inclure ces objectifs dans les conventions pluriannuelles.
- Inclure dans les marchés publics une clause de sensibilisation aux lois sur l'égalité professionnelle femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations à raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'origine ethnique, de l'état de santé, du handicap..

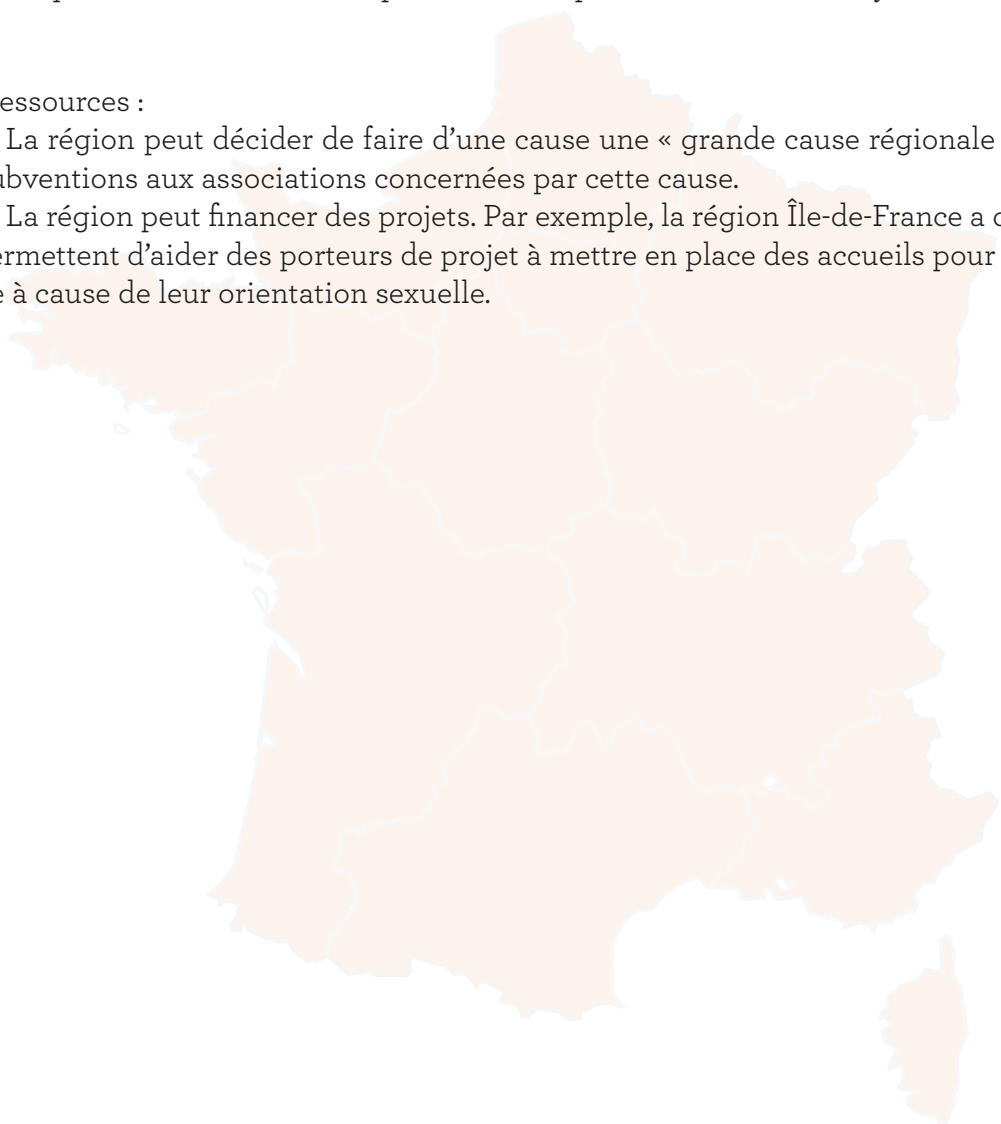
- Inciter les élu-e-s siégeant dans les conseils d'administration des lycées à faire ajouter, quand il n'y en a pas, un paragraphe sur le respect de l'autre et de tous les personnels et sur l'interdiction de toutes les formes de discriminations qui portent atteinte à la dignité de la personne, le refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe ou réduisant l'autre à une apparence physique dans le règlement intérieur et/ou dans la charte de bonne conduite.

- La région est responsable des formations sanitaires et sociales, elle peut donc influencer sur les programmes pour y intégrer des modules de sensibilisation et de prévention aux différentes discriminations ainsi des interventions extérieures de personnes handicapées, LGBT, d'origines ethniques et/ou sociales différentes etc. afin que celles-ci leur fassent part de leur expérience vis-à-vis du système sanitaire et social.

- Autres ressources :

- a) La région peut décider de faire d'une cause une « grande cause régionale » qui permet de majorer les subventions aux associations concernées par cette cause.

- b) La région peut financer des projets. Par exemple, la région Île-de-France a débloqué 200 000 euros qui permettent d'aider des porteurs de projet à mettre en place des accueils pour les jeunes en rupture familiale à cause de leur orientation sexuelle.



II. ÉCONOMIE ET EMPLOI

A. Coordination des acteurs de l'emploi

- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement des salariés précaires, notamment des personnes en grande précarité sociale et des personnes handicapées, pour favoriser une insertion durable dans l'emploi, avec des dispositifs d'information et de formation personnalisés.
- Encourager la création de très petites entreprises, notamment dans et aux bénéfices des quartiers défavorisés via l'accès aux micro crédits et la mise à disposition de locaux.
- Proposer des programmes pour stimuler l'entrepreneuriat féminin.
- Privilégier les entreprises en milieu protégé (ESAT...) dans les marchés publics

B. La région comme employeur

- Appliquer une politique volontariste en matière de non-discrimination et de promotion de la diversité pour le personnel (en prenant en compte l'orientation sexuelle, l'identité de genre, mais aussi l'égalité femme/homme, l'origine ethnique, l'origine géographique, le handicap...), dans le recrutement ou l'évolution des carrières.
- Formaliser cet engagement par la signature de charte(s), comme la Charte de la diversité ou la Charte d'engagement LGBT de l'Autre Cercle.
- Sensibiliser le service des ressources humaines sur les questions de handicap, de racisme, d'orientation sexuelle, d'identité de genre et d'état de santé.
- Garantir l'égalité de traitement entre les personnes en couple de même sexe et leurs collègues, et ce quel que soit leur statut marital, concernant les congés avant naissance (examens...) et après (congés « enfant malade » pour le parent social...).
- En cas de harcèlement, condamner fermement les actes et soutenir les victimes, notamment en cas de conflit avec la hiérarchie.
- Répertorier les actes de harcèlement et mener des enquêtes sur le bien-être des salarié-e-s au travail. Produire chaque année un rapport de situation des services du conseil régional pour évaluer la mixité des services, les écarts potentiels de rémunération, d'évolution professionnelle, de formation...
- Promouvoir l'égalité femme/homme et encourager le travail des femmes au sein de la région et de ses organismes associés par la création de crèches pour les personnels.

C. Aide aux entreprises

- Proposer des aides et investissements aux petites et moyennes entreprises ayant une réelle démarche de responsabilité sociétale, notamment les entreprises du secteur numérique.

- Proposer des ressources pour favoriser la création d'entreprises, associations, coopératives, mutuelles... dans le domaine de l'économie sociale et solidaire : publication de guides, centre d'information, formations, conférences, mais aussi aides publiques, incubateurs d'entreprises...

- Pour pouvoir bénéficier des aides de la région, demander aux entreprises de signer une charte les engageant notamment à lutter contre les discriminations et pour l'égalité d'embauche, de traitement et de salaire quel que soit le sexe de la personne, son identité de genre, son orientation sexuelle, son origine ethnique ou géographique, son état de santé ou son handicap. Encourager les entreprises qui s'impliquent pour le retour à l'emploi des personnes en grande précarité.

- Proposer des formations en direction de la direction des ressources humaines des entreprises pour les sensibiliser à la lutte contre la discrimination.



III. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET VIE QUOTIDIENNE

A. Transports en commun

- Permettre l'accès aux transports en commun aux personnes en grande précarité sociale (dont les demandeurs d'asile) via la gratuité des transports.
- Lutter contre les violences faites aux femmes, aux personnes LGBT, aux personnes en raison de leur origine ethnique ou géographique ou de leur handicap dans les transports publics en incluant des clauses de formations aux discriminations et aux violences pour les agents des opérateurs de service public.
- Garantir l'accès aux transports en commun aux personnes à mobilité réduite en aménageant les accès et en développant les services de transport pour personnes à mobilité réduite, tant en termes de parcours qu'en termes d'horaires, de manière à permettre à toutes et tous de se déplacer où elle/il le souhaite quand elle/il le souhaite.
- Mettre en place un réseau de transports publics garantissant une bonne desserte des institutions publiques et des centres médicaux afin que chacun-e aie accès aux soins et puisse exercer ses droits citoyens.

B. Logement

- Financer l'accès au logement d'urgence, notamment en aidant à l'acquisition de bâtiments, aux travaux de rénovation, aux dispositifs de réinsertion sociale, en n'oubliant pas de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes victimes de violences (dont les lesbiennes...), des jeunes en rupture familiale, notamment des jeunes LGBT, des personnes handicapées, des personnes migrantes, des personnes Trans et des femmes SDF.
- Améliorer l'accueil des personnes en situation de grande précarité en travaillant en concertation avec les associations de terrain sur les besoins pour bâtir un plan d'action pluriannuel.
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus fragiles en améliorant les performances énergétiques et thermiques des logements sociaux.

C. Alimentation

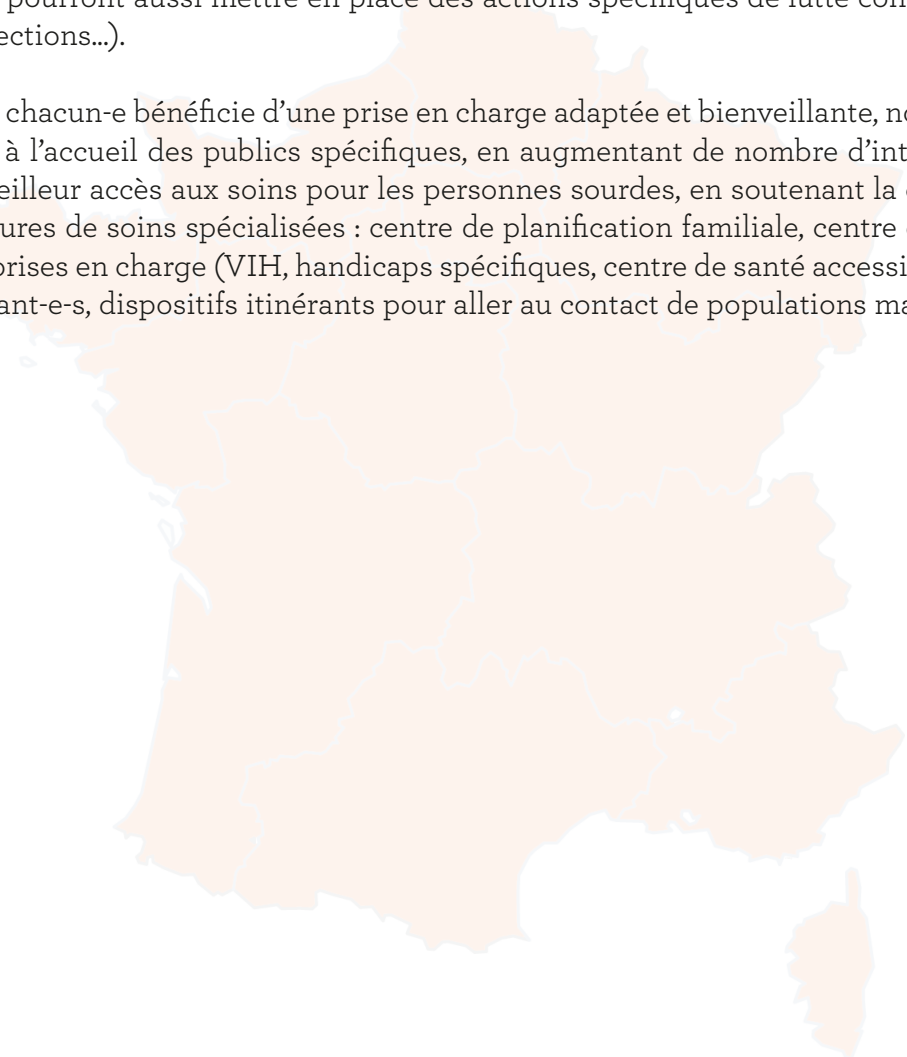
- Dans le cadre des programmes d'amélioration de l'alimentation, favoriser les initiatives permettant l'accès à une alimentation de qualité pour les ménages en grande précarité sociale.

D. Santé

- Aménager l'offre de santé de proximité sur le territoire de manière à garantir un accès aux soins de qualité pour toutes et tous, notamment en luttant contre les déserts médicaux dans les espaces où la population est la plus fragile (vieillesse, pauvreté...).

- Promouvoir la santé auprès du public, des jeunes notamment, et favoriser leur accès à la prévention et aux soins, notamment en matière de santé sexuelle et de contraception. Aider à la création de lieux d'écoute et de prévention jeunesse pour la sexualité, les drogues, le mal-être et la violence ouverts à toutes et à tous et sans rendez-vous pour que les adolescent-e-s bénéficient de conseils anonymes et gratuits. Ces structures pourront aussi mettre en place des actions spécifiques de lutte contre les discriminations (débat, projections...).

- Veiller à ce que chacun-e bénéficie d'une prise en charge adaptée et bienveillante, notamment en formant les personnels à l'accueil des publics spécifiques, en augmentant le nombre d'interprètes LSF afin de permettre un meilleur accès aux soins pour les personnes sourdes, en soutenant la création et la pérennisation de structures de soins spécialisées : centre de planification familiale, centre de soins spécialisés pour certaines prises en charge (VIH, handicaps spécifiques, centre de santé accessibles aux plus démunis-e-s et aux migrants-e-s, dispositifs itinérants pour aller au contact de populations marginales...).



IV. ÉDUCATION, FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

A. Lycée et enseignement professionnel

- Adapter les locaux pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite qu'ils soient élèves, enseignant-e-s ou personnels administratifs.
- Inciter les établissements à sensibiliser les élèves et les personnels au handicap afin de faciliter l'inclusion des élèves, enseignant-e-s ou personnels administratifs en situation de handicap.
- Faire la promotion de l'égalité filles-garçons dans les lycées et les centres de formations des apprentis en produisant des outils de formation et d'information, en mettant en place des ateliers et en encourageant les initiatives des jeunes dans ce domaine.
- Lutter contre toutes formes de violences en milieu scolaire (harcèlement, bizutage, discriminations, racket...) par le biais de campagnes spécifiques et en mettant en place des dispositifs de soutien aux victimes.
- Permettre aux jeunes, y compris LGBT, en rupture familiale d'avoir accès à une aide d'urgence, mais aussi les aider à trouver des solutions pérennes pour construire leur avenir et poursuivre leurs études, notamment via les fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes.

B. Enseignement supérieur et recherche

- Mettre en place des dispositifs permettant de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes en situation de fragilité économique et sociale, par exemple les jeunes LGBT en rupture familiale ou les personnes en grande pauvreté : apprentissage, formation continue...
- Développer les bibliothèques et centres de documentations pour permettre à tout-e-s de diminuer le coût des études et de travailler dans de bonnes conditions.
- Encourager le développement de pôles de recherche sur les domaines touchant à la lutte contre les discriminations par le biais d'allocations de recherche, de la multiplication de projets de recherche en partenariat avec les associations citoyennes...
- Développer la mixité femme/homme dans l'enseignement supérieur en encourageant l'accès des femmes aux domaines scientifiques, notamment via la création de programmes de soutien spécifiques, de manifestations scientifiques...

V. LOISIRS ET VIVRE ENSEMBLE

A. Culture

- Soutenir les démarches qui favorisent l'accès à la culture pour toutes et tous : résidences et actions de médiation culturelle, actions spécifiques en direction des populations fragilisées à l'aide par exemple de subventions et d'emplois tremplins.
- Aider à la valorisation et à la diffusion de toutes les cultures : cultures des populations d'origine étrangères, culture LGBT, culture sourde, à travers notamment une aide aux festivals, aux événements, aux compagnies et aux pratiques amateurs.

B. Sport

- Encourager les clubs sportifs à mettre en place une véritable politique de lutte contre les discriminations et à diffuser la Charte contre l'homophobie dans le sport, déjà signée par toutes les fédérations sportives françaises.
- Informer sur l'existence du Centre National de Développement du Sport qui apporte des financements prioritaires pour les actions en direction des personnes handicapées, des femmes et des jeunes des quartiers défavorisés.
- Prendre en compte l'engagement des clubs sportifs dans la lutte contre les discriminations, incluant les discriminations LGBT, pour l'attribution des subventions et la construction de nouvelles infrastructures.
- Former les éducateurs/trices et entraîneurs/euses sportifs/ives à la lutte contre les discriminations, dont les discriminations LGBT.
- Soutenir les événements sportifs féminins autant que ceux de leurs homologues masculins, les événements handisports autant que ceux des valides et les événements favorisant l'accès au sport pour tout-e-s.
- Favoriser le développement des activités physiques et sportives en direction du public féminin

C. Citoyenneté et solidarité, vie associative

- Soutenir les associations luttant contre les discriminations, encourageant l'accès aux soins et/ou prenant en charge les personnes en situation de grande précarité : elles sont des actrices importantes de la vie locale. Par leurs actions d'accueil, de conseil, de convivialité et de prévention, elles apportent une aide concrète aux personnes et contribuent à leur épanouissement. Ce sont aussi des lieux d'échange, de réflexion et d'innovation qui développent l'engagement citoyen et la cohésion sociale. Selon leurs actions, elles peuvent avoir besoin de financements, notamment sous la forme de conventions pluriannuelles, pour garantir une pérennité des financements et donc des actions.
- Proposer des formations gratuites pour les bénévoles impliqué-e-s dans les associations.
- Soutenir les actions qui visent à l'égalité d'accès des femmes à l'information et à la connaissance de leurs droits, notamment dans les quartiers les plus défavorisés.

VI. LA RÉGION ET LE MONDE

A. Le tourisme

- Encourager la création d'une charte d'accueil des publics LGBT via le Comité régional du tourisme, visant à garantir une qualité d'accueil égale pour tou-te-s, notamment dans la restauration, les hébergements et les lieux de vie nocturne.
- Inciter au développement de guides des lieux touristiques accessibles.
- Soutenir et encourager les évènements de visibilité dans l'espace public comme les marches, les forums des associations, mais aussi débats, projections, expositions, par exemple autour du 17 mai journée de l'IDAHOT (journée internationale contre l'homophobie et la transphobie) ou la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

B. Le rayonnement international

- Soutenir le plaidoyer à l'international pour les droits humains et la santé dans le cadre des déplacements des élu-e-s de la région.
- Engager la région dans des programmes et actions d'échanges de bonnes pratiques pour les actions de lutte contre les discriminations.
- Soutenir les programmes de santé, notamment pour la lutte contre le VIH/Sida et l'accès à la santé des femmes et des enfants et de développement des droits humains à l'international à travers des actions de coopération décentralisée.

C. L'Europe

- Aider les associations et organisations luttant contre les discriminations à bénéficier des aides européennes, et notamment du Fond Social Européen, en mettant en place une antenne accompagnant les petites structures dans leurs démarches.

A propos de l'Inter-LGBT

L'Interassociative Lesbienne, Gaie, Bi et Trans, créée sous le nom de Lesbian & Gay Pride Ile-de-France en 1999, est une Association loi de 1901, membre du Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agresions et de Discriminations, de la Coordination Interpride France et de l'ILGA Europ. Reconnue association d'intérêt général, l'Inter-LGBT regroupe des associations françaises lesbienne, gaie, bi et trans. Elle a pour but de lutter contre les discriminations fondées sur les mœurs, l'orientation ou l'identité de genre, dans le cadre de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales. L'Inter-LGBT organise chaque année la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans, le Printemps des Assocés (conférence et salon) et d'autres interventions publiques ; elle participe au dialogue politique et social ; elle soutient des projets interassociatifs et favorise à la fois la visibilité des associations LGBT et l'émergence d'une stratégie collective.



Coordination politique - Inter-LGBT

Magali Deval - 06 16 98 12 05 - magali.deval@inter-lgbt.org

Petar Todorov - 06 13 73 18 12 - petar.todorov@inter-lgbt.org

Contact Presse

Aurore Foursy - 07 71 08 68 45 - presse@inter-lgbt.org

Inter-LGBT

MDA du IIIème - Boîte 8 - 5 rue Perrée 75003 Paris

